

### Réunion du Comité Syndical du 1 octobre 2025

**Effectif légal du conseil syndical : 64**

**Nombre de conseillers en exercice : 64**

**Nombre de conseillers présents : 43**

**Nombre de conseillers représentés : 2**

**Nombre de votants : 45**

Convoqué le 16 septembre 2025, le conseil syndical s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Gérard GUILLAUME.

### 123<sup>e</sup> Séance

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Claude AUBERT  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Éric BRUN  
Monsieur Philippe CARTAILLER  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Pierre CHASSAING  
Monsieur Alain DEAT  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Sylverin KEMMOE  
Monsieur Michel LACROIX  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE  
Monsieur André MAGNOUX  
Madame Christine MANDON  
Madame Nathalie MARIN  
Madame Danielle MISIC  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Madame Christine PACAUD

Monsieur Gilles PAULET  
Madame Mina PERRIN  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur François REPOLT  
Monsieur Bruno RESSOCHE  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Madame Valérie ROUX  
Monsieur Vincent SOULIGNAC  
Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Madame Nadine VALLESPI  
Monsieur Dominique VAURIS  
Madame Laurence DUPONT  
Monsieur Roland GRENET  
Monsieur Fabrice MAGNET  
Monsieur Louis-Pierre MOREAU  
Madame Virginie MOURNIAC-GIORMINI  
Madame Catherine PHAM

**Étaient excusés / absents :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur Claude AIGUESPARSES  
Monsieur Marcel ALEDO  
Monsieur Dominique BANNIER  
Monsieur Nicolas BEAURE  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Jean-Pierre BRENAS  
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES  
Monsieur Alain CHARLAT  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Madame Nathalie DOS SANTOS  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Catherine FROMAGE

Monsieur Yann GUILLEVIC  
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD  
Madame Christine LECHEVALLIER  
Madame Dominique MARQUIE  
Monsieur Christian MELIS  
Monsieur Cédric MEYNIER  
Monsieur Sébastien MORIN  
Monsieur Jean-Michel ONDET  
Madame Anne-Marie PICARD  
Monsieur Stéphane PONCE  
Monsieur Laurent THEVENOT  
Monsieur Gilles VESCOVI  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Avaient donné pouvoir :**

Madame Catherine FROMAGE	à	Monsieur Gilles PAULET
Madame Christine LECHEVALLIER	à	Monsieur Gérard GUILLAUME

À 18h le Président ouvre la séance.

L'enregistrement des élus présents permet d'indiquer que le quorum est atteint.

## **ORDRE DU JOUR**

- Les délibérations :
  - Procès-Verbal de la séance du 2 avril 2025
  - Financement Animation 2025 LEADER
  - Alliance de la Fabrique des transitions
  - Compte Financier Unique
  - Futur siège du Grand Clermont
  - Adhésion Assistance Retraites 2026-2028 du CDG 63
  - Questions diverses

## **850 - Procès-Verbal de la 122<sup>e</sup> séance du Comité Syndical**

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la 122<sup>e</sup> séance du Comité Syndical.**

**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

## **851 - Animation / gestion locale 2025 par le Grand Clermont du LEADER Puy de Dôme**

L'ambition du programme LEADER Puy-de-Dôme est de soutenir les initiatives locales s'inscrivant dans la logique de la stratégie Osmose + reposant sur un objectif de coopération. Le déploiement de ce programme implique un effort important en termes d'animation et de fonctionnement.

Le fonctionnement du programme est mis en œuvre de manière coordonnée par 6 partenaires (SMAD des Combrailles, Agglomération du Pays d'Issoire, PNR des Volcans d'Auvergne, PETR du Grand Clermont, PNR du Livradois-Forez et CC Plaine Limagne) avec deux niveaux d'animation :

- un niveau mutualisé entre les 6 partenaires avec la mise en place d'une animation / gestion portée par le SMAD des Combrailles, structure porteuse du GAL Puy-de-Dôme
- un niveau local d'animation de proximité à destination des porteurs de projets

La présente demande de subvention concerne l'animation locale de proximité portée par le PETR du Grand Clermont.

Le rôle de cette animation locale de proximité sera de :

- Mettre en œuvre, de manière optimale et efficace, la stratégie de développement du GAL LEADER « Puy de Dôme »
- Participer à la rédaction, à la publication et au suivi des appels à projets
- Animer le programme LEADER en déployant un accompagnement au plus près des porteurs de projets pour le montage et la complétude des demandes d'aides et de paiement
- Assurer, en lien avec l'animation mutualisée, un niveau optimal de consommation des crédits
- Participer au réseau des animateurs locaux du programme LEADER
- Participer à la préparation et à l'animation des réunions des comités de programmation, du comité technique et de toutes autres instances ou réunions LEADER
- Participer à la communication du programme
- Participer à l'évaluation du programme

Pour répondre à ces objectifs, le PETR du Grand Clermont mobilise sur son territoire des parties d'ETP en 2025 (notamment 0,3 ETP du directeur adjoint au développement).

Dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention FEADER/LEADER pour le financement des frais de fonctionnement de cette animation locale par le Grand Clermont en 2025, il appartient à notre Assemblée d'approuver le plan de financement suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financeur	Montant prévisionnel
Dépenses de rémunération, frais de structure et de déplacement	20 893,77 €	FEADER / LEADER	16 715,01€
		Autofinancement	4 178,76€
<b>Total dépenses prévisionnelles HT</b>	<b>20 893,77 €</b>	<b>Total ressources prévisionnelles</b>	<b>20 893,77 €</b>

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver l'opération ;**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;**
- **d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement FEADER/LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.**

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°837 prise sur le même sujet lors du Conseil Syndical du 5 février 2025.**

## 852 - L'Alliance de la Fabrique des Transitions

La Fabrique des Transitions est une association née en 2020. Elle anime une alliance transpartisane des territoires et de réseaux d'acteurs qui renouvellent la manière de conduire les transitions.

En formant une communauté de plus de 400 organisations à la fois d'échange et d'accompagnement, l'alliance favorise le développement de dynamiques territoriales de transition et leurs changements d'échelle. Elle poursuit quatre objectifs :

- Constituer ensemble une communauté apprenante de manière à enrichir en permanence le patrimoine commun par la mutualisation des apports des uns et des autres, leur mise en relation et par leur approfondissement, notamment grâce à la conduite de recherches-actions participatives.

- Mettre ce patrimoine au service des territoires en transition, en les accompagnant par la mobilisation des capacités et des ressources des membres, la Fabrique apportant aux territoires accompagnés une garantie de qualité des démarches engagées.
- Proposer ensemble des changements de modèle économique, de gouvernance, du droit et des relations entre les sociétés, de financement, pour augmenter la faisabilité, l'ampleur et l'impact des transitions territoriales.
- Favoriser le déploiement par tous moyens d'une ingénierie de la conduite du changement systémique à l'échelle des territoires, constamment nourrie de nouvelles expériences, enrichissant les principes fondamentaux repérés dans les territoires et les écosystèmes coopératifs pionniers.

Les membres de l'alliance se reconnaissent dans des principes éthiques communs qu'ils s'engagent à mettre en pratique :

- une éthique d'écoute et de dialogue, la contribution de chacun étant accueillie avec respect et bienveillance;
- une éthique de coopération, au cœur des relations de transition des territoires ;
- une éthique de responsabilité, chacun apportant une contribution à la mesure de son savoir et de son pouvoir, respectant les modalités de fabrique collective, qui sont les conditions de son impact.
- une éthique de rigueur et de réciprocité, chacun s'efforçant de rendre compte avec honnêteté de la portée et des limites de sa propre action et de partager son expérience dans des formes utile aux autres.

La Fabrique des transitions propose plusieurs dispositifs d'animation de l'alliance et d'accompagnement des territoires : sessions d'initiation, communautés apprenantes, accompagnements collectifs ou expérimentaux, appuis ponctuels...

L'adhésion à l'alliance de la Fabrique des transitions est gratuite.

Considérant que les sujets de transition qui animent l'alliance sont au cœur des réflexions que portent le Grand Clermont à travers son SCoT et son PAT en particulier il est proposé d'adhérer à l'alliance de la Fabrique des transitions.

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adhérer à l'alliance de la Fabrique des Transitions,**
- **d'autoriser le Président à signer la charte de l'alliance.**

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

## **853 - Compte Financier Unique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP du Puy de Dôme du 23 mai 2025,

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Au plus tard, sa mise en œuvre devra être généralisée au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFiP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Considérant que le Grand Clermont a les prérequis demandés (référentiel comptable M57 et dématérialisation des documents budgétaires) il est proposé de mettre en place le CFU dès l'exercice 2025. Il pourra être approuvé pour la première fois début 2026 (légalement avant le 30 juin).

Pour le Grand Clermont la production du CFU ne concerne que le budget principal.

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide que les comptes du Grand Clermont soient produits à partir de l'exercice 2025 sous le format du Compte Financier Unique.**

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

## 854 - Siège du Grand Clermont

Le Grand Clermont est actuellement locataire au 72 avenue d'Italie à Clermont-Ferrand pour héberger son siège administratif. L'immeuble appartient à Auvergne Habitat qui a décidé de le reconfigurer totalement. En conséquence Le Grand Clermont doit déménager.

Après une recherche, Assemblia a indiqué la disponibilité de locaux au 19 avenue Charras à Clermont-Ferrand. La localisation de l'immeuble, à proximité de la gare, est un atout pour l'accessibilité du personnel et les 361 m<sup>2</sup> de surface d'un des plateaux correspondent aux besoins du Grand Clermont.

Considérant que les locaux sont totalement à aménager, Assemblia prévoit la configuration du plateau en fonction du cahier des charges établi par Le Grand Clermont (accueil, salle de réunion, 11 bureaux, salle commune, et surfaces annexes (WC, stockage, locaux serveur, copieur, ménage)).

Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2026 avec un déménagement début 2027.

Le loyer TTC sera de 59 781.60€ par an auquel s'ajoutera une provision pour charges (taxe des ordures ménagères, entretien et électricité des parties communes, VMC, ascenseur, taxe foncière location compteur d'eau froide) estimées à 6 410€ soit au total 66 191.6€ par an.

Dans ce contexte il est nécessaire de signer un Bail en l'Etat Futur d'Achèvement dès maintenant.

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer le Bail en l'Etat Futur d'Achèvement avec Assemblia pour les locaux situés 19 avenue Charras à Clermont-Ferrand et à engager et solder les frais afférents.**

**ADOPE à l'unanimité des membres présents.**

## **855 - Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites CDG 63**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :**

- **décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**
- **autorise le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

**ADOPE à l'unanimité des membres votants.**

(Ne participe pas au vote : Madame Blandine GALLIOT)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.